

Commune d'Olargues

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023

Ouverture de la séance : 18 h par Monsieur le Maire

Présents : Pierre-Marie GUIRAUD - Jean ARCAS - Jean-Marc HUMBERT – Elyane CAUMETTE – Jean-Claude BRANVILLE – Fabienne GENOD-HUMBERT - William FOSTER – Nicole BENEZECH - Pascal RIQUIN – Jacques PLANES

Absents excusés :

Jean-Benoît ARCAS – pouvoir donné à Pascal RIQUIN
Marcel ALMES – pouvoir donné à Jean ARCAS

Absents :

Romain SANDOVAL
Alban CARRETERO

Président de séance : Jean ARCAS

Secrétaire de séance : Fabienne GENOD-HUMBERT

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2023
 - 2- Validation du projet de création d'un poste de refoulement avenue de Pampelune
 - 3- Validation du projet de création d'un réseau d'eaux usées « Tour des ponts »
 - 4- Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour finaliser le projet d'assainissement avenue de Pampelune
 - 5- Demande de subvention auprès de l'état au titre de la DETR 2024 pour le projet assainissement avenue de Pampelune
 - 6- Demande de subvention auprès de l'état au titre de la DETR 2024 pour le projet assainissement « tour des ponts »
 - 7- Demande de subvention auprès du département pour financer le projet assainissement « tour des ponts »
 - 8- Engagement d'études pour la révision du schéma directeur d'assainissement
 - 9- Révision des tarifs de l'aire de camping-cars
 - 10- Questions diverses
-

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2023

Considérant qu'il est donné lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 octobre 2023, le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 27 octobre, et après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité ce document.

Suite à une interrogation de Monsieur PLANES, Monsieur le Maire fait le point sur la carte communale. Nous saurons au maximum dans 2 mois, si la carte communale d'Olargues est acceptée.

2 Validation du projet de création d'un poste de refoulement avenue de Pampelune

Le Maire expose le projet de poste de refoulement qui concerne deux maisons Avenue de Pampelune.

Il expose le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût des travaux envisagé : 83 000 euros HT

- Commune 20% : 16 600 euros
- Agence de l'eau 20% : 16 600 euros
- DETR 30% : 24 900 euros
- Département 30% : 24 900 euros

Monsieur le 1^{er} adjoint précise que la zone concernée n'est pas reliée au réseau collectif d'assainissement, et les eaux usées vont à la rivière. Il convient de faire face à nos obligations et de se mettre en règle.

Il donne des précisions sur les demandes de subventions à formuler et précise que rien n'est acquis ; il convient d'attendre les réponses de toutes ces instances.

Ces travaux seront inscrits au budget assainissement 2024, pour une réalisation en juin 2024.

Après avoir entendu les explications, le conseil approuve à l'unanimité la décision de créer un poste de refoulement Avenue de Pampelune, même dans le cas où des réponses aux demandes de subventions seraient défavorables.

3 Validation du projet de création d'un réseau d'eaux usées « Tour des ponts »

Monsieur le Maire explique le projet qui concerne un autre besoin de la commune en termes d'assainissement. Il expose le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût des travaux envisagé : 58 600 € HT

- Commune 30% : 17 580 euros
- Département 30% : 17 580 euros
- DETR 40% : 23 440 euros

Monsieur le 1^{er} adjoint donne des précisions : Une partie des travaux de création du réseau d'eaux usées a été réalisé il y a plusieurs années. Il convient désormais de raccorder la portion « Nalbio » pour finir le travail commencé.

Ces travaux seront inscrits au budget assainissement 2024. Les travaux sont à prévoir en juin 2024.

Après avoir entendu les explications, le conseil approuve à l'unanimité la décision de créer un réseau d'eaux usées (tour des ponts).

4 Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour finaliser le projet d'assainissement avenue de Pampelune

Pour faire face aux travaux évoqués, une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau sera faite pour un montant de 16 600 euros. Cette demande sera effectuée en 2024.

Le conseil, à l'unanimité, autorise la demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour le projet assainissement avenue de Pampelune.

5 Demande de subvention auprès de l'état au titre de la DETR 2024 pour le projet assainissement avenue de Pampelune

Une demande de subvention au titre de la DETR 2024 sera faite pour financer le projet d'assainissement Avenue de Pampelune pour un montant de 24 900€. Cette demande est prévue sur le budget assainissement 2024.

Le conseil, à l'unanimité, autorise la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024 pour le projet assainissement avenue de Pampelune.

6 Demande de subvention auprès de l'état au titre de la DETR 2024 pour le projet assainissement « tour des ponts » - secteur Nalbio

Une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024 est à formuler pour un montant de 23 440€. Cette demande concerne le budget assainissement 2024.

Le conseil, à l'unanimité, autorise la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024 pour le projet assainissement « tour des ponts » -secteur Nalbio.

7 Demande de subvention auprès du Département pour financer le projet assainissement « tour des ponts » - secteur Nalbio

Une demande de subvention auprès du Département est à formuler pour un montant de 17 580€. Cette demande concerne le budget assainissement 2024.

Le conseil, à l'unanimité, autorise la demande de subvention auprès du Département pour financer le projet assainissement « tour des ponts » - secteur Nalbio

8 Engagement d'études pour la révision du schéma directeur d'assainissement

Monsieur le Maire et Monsieur le 1^{er} adjoint relèvent que la mise à jour du schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées (SDA) est à effectuer tous les 10 ans. La dernière mise à jour du SDA de Olargues date de 2003. Sa mise à jour est donc nécessaire. De plus, à défaut d'un SDA à jour, notre demande de subvention auprès de l'agence de l'eau est irrecevable.

Il convient de prévoir l'engagement d'un cabinet spécialisé pour la mise à jour du schéma. A ce jour, un premier rendez-vous est prévu avec un cabinet le 20 décembre 2023 et un second cabinet a été contacté.

Monsieur BRANVILLE émet des réserves quant au coût de ces études.

Monsieur PLANES exprime son approbation envers ce projet, il s'agit d'un outil nécessaire à la commune.

Le conseil, à l'unanimité, décide de faire réaliser des études par un cabinet d'études spécialisé pour la révision du schéma directeur d'assainissement.

9 Révision des tarifs de l'aire de camping cars

Monsieur le Maire fait part des préconisations tarifaires de Camping Car Park pour l'année 2024 :

- **Tarif TTC (hors taxe de séjour)**

Haute saison	Basse saison
14.00 €	12.00 €

- **Tarif des services : 6€ / tranche de 5h**

Ces préconisations prennent en compte notamment :

- l'inflation,
- l'augmentation du coût de l'électricité,
- la taxe de séjour appliquée sur notre territoire,
- la cohérence des tarifs à l'échelle départementale.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte les recommandations de « CAMPING CAR PARK » et décide d'appliquer les tarifs à compter de 2024.

10 Questions diverses

CAMPING CAR PARK : Monsieur PLANES fait remarquer que l'accès à l'aire de camping-cars est compliqué pour les camping-cars de taille importante (+ de 9 m). Des travaux pourraient être envisagés pour le permettre de manœuvrer plus facilement (il s'agit de déplacer une borne wifi). Il propose de demander un devis et de voir si le conseil souhaite valider ces travaux.

Les discussions amènent le conseil municipal à penser que les travaux risquent de générer des coûts importants peut être peu utiles puisque les grands camping-cars sont très rares.

Par contre, l'évacuation des eaux usées sera mise en conformité.

Machine à affranchir :

Un changement va intervenir sur les tarifs ; nous n'avons guère le choix.

Ce sujet soulève des questions sur l'avenir du bureau de poste qui est régulièrement fermé.

Véhicules électriques & bornes :

Nous avons la chance d'avoir déjà des bornes. La convention actuelle prend fin le 31 décembre 2023.

Nous avons reçu une proposition de convention de la part d'Hérault Energies pour un groupement de commande. Les coûts sont de : 50 € d'adhésion + 30 € par bornes (nouvelles bornes) pour participation aux frais de maintenance.

Il faut que le conseil se prononce sur l'adhésion à cette nouvelle convention.

Il semble évident que nous ne pouvons œuvrer seuls sur ce dossier. Les élus conviennent de poursuivre avec HERAULT ENERGIE mais nous devons obtenir plus de renseignements. Des élus vont rencontrer les personnes en charge du service proposé pour avoir de plus amples explications sur cette convention.

Numérotation des voies :

Suite à la délibération 2023-027 autorisant l'engagement des démarches nécessaires à la mise en oeuvre de la dénomination et du numérotage des voies de la commune, un devis nous a été adressé par La

Poste pour la réalisation de la numérotation des voies.

Le montant de ce devis est de 4 800 €, avec un devis complémentaire de 1 000 € pour adresser à chaque citoyen son numéro de rue.

Prime exceptionnelle « pouvoir achat » dans la fonction publique.

Prime exceptionnelle pouvoir d'achat - décret du 31 octobre 2023

Le conseil municipal peut décider de verser une prime aux agents jusqu'au 30 juin 2024, les montants allant de 300 € à 800 € sont fixés par paliers en fonction des salaires. 4 agents de la collectivité sont éligibles.

Le comité social territorial (CST) a été saisi le 30 novembre 2023 pour émettre un avis sur l'attribution de cette prime aux agents de la commune d'Olargues. Il rendra un avis en 2024 à la suite duquel le Conseil Municipal pourra décider l'attribution de cette prime.

Nous attendons le retour de l'avis du CST pour prendre une décision.

Motion relative aux rave party :

Une association a été créée pour interdire les rave party.

Cette association demande que les communes et autres organismes et les autorités compétentes se positionnent. La communauté de communes a pris une motion relative aux rave party dans le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc afin de se positionner contre ces événements. Monsieur le Maire propose de se rallier à cette motion.

Point termites à l'église : Monsieur BRANVILLE explique que Monsieur BRU de la DRAC est venu et a conseillé de changer les poteaux de soutien de l'orgue. Les solutions sont à l'étude pour le choix du matériau à utiliser. Il propose de demander un devis pour des piliers en bois et pour des piliers en fonte afin de pouvoir choisir.

Fin de la séance 19 h 15

G. N. Humbert

La secrétaire de séance.
Fabienne GENOD HUMBERT

Le Maire, Jean ARCAS



